



RÉSEAU DÉPARTEMENTAL 66 DES AGENDAS 21



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Lors de la 1^{ère} réunion du Réseau Départemental 66 des Agendas 21, deux actions ont été identifiées comme prioritaires : un répertoire des référents techniques « Agenda 21 et développement durable » et une carte interactive des collectivités engagées dans des projets territoriaux de développement durable.

Cette fiche de renseignements a pour objectif de recenser des données concernant votre collectivité permettant d'alimenter ces outils.

Nous pourrions ainsi tenir à jour le répertoire et la carte interactive qui ont été mis en ligne sur la bibliothèque virtuelle développement durable du Département des Pyrénées-Orientales et enrichi au fil du temps.

Aussi, nous vous remercions d'avance de bien vouloir renseigner cette fiche et de la transmettre à la Mission Départementale Développement Durable.

1. COLLECTIVITÉ

Nom :

Adresse :

.....

☎ :

@ :

Site web :

Acceptez-vous qu'un lien renvoyant vers le site de votre collectivité soit créé à partir de la carte interactive ?

Oui Non

2. REFERENTS AGENDA 21 / DEVELOPPEMENT DURABLE

Un référent est une personne ressource permettant de renseigner directement le demandeur ou bien en capacité de renvoyer sur un contact.

Indiquer un élu référent

Nom/Prénom :

Titre :

Délégation :

 :

@ :

Vous trouverez dans le paragraphe 5 les modalités concernant les autorisations d'utilisation de vos données personnelles.

Indiquer un référent technique (Dgs, chargé de mission...)

Nom/Prénom :

Fonction :

 :

@ :

Vous trouverez dans le paragraphe 5 les modalités concernant les autorisations d'utilisation de vos données professionnelles.

3. ETAT D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE AGENDA 21 / DEVELOPPEMENT DURABLE

Votre structure est – elle engagée dans un Agenda 21 local ? Oui Non A venir

Si oui, à quelle étape se situe votre démarche d'Agenda 21 local ?

Délibération d'engagement

Veuillez préciser la date :

Phase d'élaboration

Phase de mise en œuvre

Diagnostic partagé

Stratégie

Programme d'actions

Évaluation de la démarche

Votre démarche est-elle reconnue par l'État ?

Oui Veuillez préciser la date :

Non En cours de reconnaissance

Si votre structure n'est pas engagée dans un Agenda 21 local, s'inscrit-elle dans une autre démarche de développement durable :

Oui Non

Si oui, laquelle :

A quel état d'avancement en est elle ?

4. VALORISATION DES DEMARCHES ET DES REALISATIONS EXEMPLAIRES

Votre collectivité a-t-elle réalisé des projets exemplaires ou portées des initiatives « innovantes » en matière de développement durable ?

Oui Non

Si oui, pouvez-vous nous les citer :

.....
.....
.....

Afin de mettre en place des outils utiles à tous et valorisant les initiatives menées sur le territoire et les retours d'expériences, votre collectivité serait-elle d'accord pour :

■ Renseigner une fiche récapitulative sur la démarche engagée en matière d'Agenda 21 ou de développement durable :

Oui Non

■ Communiquer des éléments concernant la réalisation de projet(s) ou d'initiatives « innovant(s) » : et

Oui Non

Si oui, sur quel(s) projet(s) :

.....
.....
.....

5. AUTORISATIONS D'UTILISATION DES DONNEES

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement par le Département 66 exclusivement dans le cadre de l'élaboration et de l'actualisation du répertoire et de la carte interactive.

- Dans le répertoire, seront recensés uniquement les noms, les fonctions, les coordonnées des référents.
- Dans la carte interactive, seront répertoriés l'avancement des projets territoriaux de développement durable, les projets ou les initiatives engagés en matière de développement durable que les collectivités souhaitent valoriser ainsi que les coordonnées de ces dernières.

Le répertoire et la carte interactive sont mis en ligne sur la bibliothèque virtuelle développement durable du Département des Pyrénées-Orientales, et sont accessibles via le lien suivant : <http://31.193.50.12/bibliothequeDD/>

Chaque référent devra obligatoirement remplir et signer le formulaire d'autorisation joint en annexe.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée et complétée, chaque référent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant à la Mission Départementale Développement Durable, Département des Pyrénées-Orientales, 24 quai Sadi Carnot, BP 906, 66906 Perpignan Cedex.

Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Fait à

Le

Signature de la Collectivité

La fiche de renseignements et les formulaires d'autorisation sont à renvoyer :

- par mail : developpement.durable@cd66.fr
- ou bien par courrier : Département des Pyrénées Orientales, Mission Départementale Développement Durable, 24 quai Sadi Carnot, BP906, 66906 Perpignan.

Nous vous remercions pour votre contribution.



Le Département des Pyrénées-Orientales
Mission Départementale Développement Durable
24 quai Sadi Carnot, BP 906
66906 Perpignan Cedex
Tél. 04 68 85 82 58

**ANNEXE À LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS
« RÉSEAU DÉPARTEMENTAL 66 DES AGENDAS 21 »**

Je soussigné(e),

NOM et Prénom :

certifie avoir pris connaissance des informations suivantes :

Les informations recueillies dans le cadre de la fiche de renseignements feront l'objet d'un traitement par le Département des Pyrénées-Orientales exclusivement dans le cadre de l'élaboration et de l'actualisation du répertoire et de la carte interactive.

- Dans le répertoire, sont recensés uniquement les noms, les fonctions, les coordonnées des référents.
- Dans la carte interactive, sont répertoriés l'état d'avancement des projets territoriaux de développement durable, les projets ou les initiatives engagés en matière de développement durable que les collectivités souhaitent valoriser ainsi que les coordonnées de ces dernières.

Ce répertoire a vocation à être diffusé largement auprès des collectivités territoriales et partenaires institutionnels. Il est accessible sous format numérique sur le site internet du Département.

La carte interactive est mise en ligne sur la bibliothèque virtuelle développement durable du Département des Pyrénées-Orientales.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée et complétée, le signataire de la présente annexe à la fiche de renseignement « Réseau Départemental 66 des Agendas 21 » bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant à la Mission Départementale Développement Durable, Département des Pyrénées-Orientales, 24 quai Sadi Carnot, BP 906, 66906 Perpignan Cedex.

Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Fait à

Le

Signature